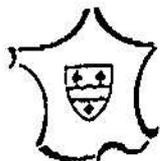


PREFECTURE du LOIRET

45
Complet



ORLEANS, le - 7 FEV. 1991

DIRECTION de l'ADMINISTRATION
GENERALE et de la REGLEMENTATION
Bureau de l'Environnement
FH/LR-38/81/41/27

A R R E T E

n° 91-01

fixant la liste des espèces végétales
faisant l'objet d'une réglementation de ramassage,
de récolte ou de cession à titre gratuit ou onéreux
dans le département du Loiret

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la Légion d'Honneur

- VU La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 5,
- VU l'article R 26-15° du Code Pénal,
- VU le décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977 pris pour application et concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les végétaux d'espèces cultivées, notamment ses articles 4 et 5,
- VU l'arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire,
- VU l'avis du Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement,
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, siégeant en formation "protection de la nature" le 22 juin 1990,

245

CONSIDERANT

qu'il est nécessaire de prévenir la disparition d'espèces végétales rares ou menacées dans le département du Loiret,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

.../...

A R R I E T E

ARTICLE 1er - Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties souterraines des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année :

PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| ■ Convallaria maialis L. | Muguet |
| ■ Galanthus nivalis L. | Perce-neige |
| ■ Hyacinthoides non-scripta (L.) Ch. | Jacinthe sauvage |
| ■ Narcissus pseudonarcissus L. | Jonquille |
| ■ Ornithogalum pyrenaicum L. | Aspergette |
| ■ Ruscus aculeatus L. | Fragon, petit houx |
| ■ Narcissus poeticus L. | Narcisse des poètes |

2. Dicotylédones :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| ■ Arnica montana L. | Arnica des montagnes |
| ■ Vaccinium myrtillus | Myrtille |

ARTICLE 2 - Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties aériennes des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année :

BRYOPHYTES

- | | |
|-----------------|-----------|
| ■ Sphagnum spp. | Sphaignes |
|-----------------|-----------|

ARTICLE 3 - Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties aériennes et souterraines des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année :

PTERIDOPHYTES

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Osmunda regalis L. | Osmonde royale |
| ■ Polystichum aculeatum (L.) Roth | Polystic à aiguillons |
| ■ Polystichum setiferum (Forsk.) Woynar | Polystic à soies |

PHANÉROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| ■ Fritillaria meleagris L. | Fritillaire pintage |
| ■ Lilium martagon L. | Lis martagon |

2. Dicotylédones :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| ■ Daphne mezereum L. | bois joli |
| ■ Pulsatilla vulgaris Miller | anémone pulsatille |

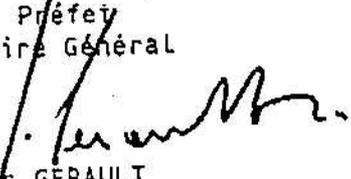
.../...

ARTICLE 4 - Ces interdictions ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général de La Préfecture du Loiret, Les Sous-Préfets, Les Maires, Le Colonel, Commandant Le Groupement de Gendarmerie du Loiret, Les agents de L'Office National des Forêts, de la protection des végétaux et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux et affiché dans les communes du département.

Fait à ORLEANS, le 7 FEV. 1991

Le Préfet,
Pour Le Préfet
Le Secrétaire Général


Jacques GERAULT